

Annnonce légale

RÉSULTAT DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 59
ANNONCE NO 09-196435

I. II. IV. V. VI. RÉSULTAT DE MARCHÉ
SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS, hôtel de Région 151, Bd Hoover, à l'attention de M. le président, F-59555 Lille Cedex.
I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) : Collectivité territoriale.
Services généraux des administrations publiques. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ
II.1) DESCRIPTION
II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux patrimoniaux au Lycée Couberlin à Calais.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services.
Catégorie de service : n°12.
Lieu principal de prestation : 320, boulevard du 8 Mai, 62225 Calais Cedex.
Code NUTS FR302.

II.1.3) L'avis implique :
II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions : mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux patrimoniaux au Lycée Couberlin à Calais.
II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71000000.
II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.
II.2) ALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)
II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) : Valeur : 189 600,00 euros.
Hors TVA.

SECTION IV : PROCÉDURE
IV.1) TYPE DE PROCÉDURE
IV.1.1) Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un avis de marché.
IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION
IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction
1. qualité de la note méthodologique.
Pondération : 60.
2. prix des prestations. Pondération : 40.
IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée : Non.
IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2008.145.
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :
Avis de marché
Numéro de l'avis au JO : 2008/S159-215125 du 19/08/2008.
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
MARCHÉ n° : 090190
INTITULÉ : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux patrimoniaux au Lycée Couberlin à Calais

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 30 juillet 2009
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 3
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ
Atelier d'architecture F. DELANNOY Mandataire du groupement DELANNOY/BATI TECHNI
CONCEPT/ATELIER KVDS, 102, Rue des pipôts, F-62200 Boulogne sur mer.
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ
Valeur totale finale du marché : Valeur : 189 600,00 euros. Hors TVA.

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
Oui. Indiquer en valeur ou en pourcentage la part du marché susceptible d'être sous-traitée : Inconnue.
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.
VI.2) AUTRES INFORMATIONS : l'avis implique un marché public.
Le présent avis vaut publicité de la conclusion du ou des contrat(s). Conformément aux dispositions de la loi no78.753 du 17 juillet 1978 modifiée, le ou les contrat(s) pourront être communiqués sur simple demande adressée à la Direction des Achats et de la Commande Publique ou consultés sur place sur rendez-vous.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13 octobre 2009.
Références de l'avis initial paru au BOAMP Parution n° : 160 B, annonce n° 141 du 20 août 2008.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lille, 143, Rue Jacquemars Gielée, F-59000 Lille. E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr. Tél. 03 20 63 13 00. URL : <http://www.conseil-etat.fr/ta/lille/index.shtml>. Fax 03 20 63 13 47.
VI.3.2) Introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : les candidats évincés peuvent introduire un recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, ou contre les actes détachables du marché dans un délai de 2 mois suivant notification ou publication de la décision attaquée conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative. Les candidats évincés peuvent introduire dans un délai de 2 mois à compter de l'avis de publicité de la conclusion du marché, un recours de plein contentieux contestant la validité du marché ou de certaines de ces clauses qui en sont divisibles. Le code de justice administrative est consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr. Pour plus d'informations, s'adresser au greffe du tribunal administratif de Lille.
VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 13 octobre 2009.

Social

LES CHEMINOTS CGT NORD/PAS-DE-CALAIS : "NOUS SERONS EN GRÈVE LE 20 OCTOBRE POUR LA DÉFENSE DE L'ENTREPRISE"

La mobilisation à tous les niveaux de la profession est réelle, elle concerne tous les cheminots, toutes catégories confondues. La lutte s'engage, donc, à l'appel de la CGT, de la CFDT, de Sud Rail. C'est un 20 octobre très fort, c'est une date incontournable à l'encontre de la casse des acquis sociaux et du nivellement par le bas prônés, en haut lieu, par Sarkozy et la droite. 62 % des "pensionnés" de la SNCF touchent moins de 1.500 euros brut par mois. Or, on nous demande de travailler plus longtemps et de toucher moins. Les restructurations en cours à la SNCF tournent le dos au service public. L'avenir de l'entreprise est menacé.



Mobilisation des cheminots pour la garantie du service public. Photo Liberté 62

AU-DELA des cheminots, tous les salariés sont montrés du doigt par le président de la République comme étant ceux qui freinent la croissance et ne comprennent pas son "message" des réformes. Mais pas un mot sur le pouvoir d'achat. Et la CGT-Cheminots de dénoncer toutes ces caricatures de "personnels privilégiés" que sont tous les travailleurs de la SNCF. La démographie est un leurre, car

il faudra attendre 2018, pour avoir un rééquilibrage entre actifs et retraités, aujourd'hui, on compte 300 000 retraités pour un peu plus de 160 000 actifs. Le régime spécial a été créé en 1909 pour tenir compte des contraintes de notre métier : spécificité des tâches, obligations de sécurité, continuité du service public. Nous ne sommes plus au temps de la vapeur, mais ces contraintes existent toujours. 120 000 cheminots ont des horaires atypiques ou décalés.

Ce que le gouvernement prévoit, c'est la remise en cause des droits sociaux des cheminots actifs et retraités provoquant une baisse générale du niveau des pensions. Les attaques contre les régimes spéciaux de retraite précèdent de nouvelles attaques contre le régime général avec une 3^{ème} réforme des retraites prévue en 2008.

Il faudra travailler plus longtemps, cotiser plus cher, gagner moins en retraite ! Voilà cette situation. La privatisation du fret où les firmes privées ont fait leur entrée, la non-modernisation de près d'un tiers du réseau français, l'externalisation de services entiers sont autant de dossiers brûlants.

P.P.

LA CRISE, C'EST EUX !

La crise c'est eux, la solution c'est nous ! Ce slogan, rythme les différentes mobilisations interprofessionnelles et citoyennes qui ont été engagées depuis le début de l'année auxquelles il convient de redonner du souffle, du rythme, de la consistance afin d'arracher, du patronat et du Gouvernement, des décisions permettant d'améliorer substantiellement la situation des salariés, des retraités et des privés d'emplois.

De récents sondages internes révèlent que 57% des cheminots, tous collèges confondus, perçoivent les changements de façon négative, 62% d'entre eux estiment que le projet «Simplifier la SNCF» va entraîner un démantèlement progressif de l'entreprise et au global 61% des personnels considèrent que les grandes orientations de la SNCF vont dans la mauvaise direction. Les cheminots et la CGT parta-

gent donc la même analyse. Ces stratégies n'ont cessé de remettre en cause l'unicité, le caractère intégré de la SNCF, le statut des cheminots et les conditions sociales qui s'y attachent.

Pas de fatalité

Il n'y a pas de fatalité à la casse de l'entreprise publique SNCF et au statut des cheminots. L'action collective doit nous permettre d'obtenir l'arrêt des suppressions d'emplois, l'amélioration des conditions de travail, l'abandon des réorganisations rejetées par les cheminots dans l'ensemble des fonctions. Pour gagner des mesures améliorant le service public et les conditions de vie et de travail, les syndicats CGT, SUD Rail et CFDT appellent l'ensemble des cheminots à s'inscrire massivement dans l'action nationale de grève du mardi 20 octobre.

PÔLE EMPLOI : "ÇA CRAQUE DE TOUTES PARTS"

"LE PÔLE D'EMPLOI" correspond à une tentative de diversion. Faire du chiffre, être agressif, mettre le demandeur d'emploi sous pression, ne sont pas une conception d'une mission du service public. Quant à la fusion avec les Assedic, c'est un processus de privatisation qui date de 2005. L'ANPE avec les financements de l'État ne jouera plus son rôle. Les Assedic sont aux mains du Medef, via des syndicats complaisants. Dans le Nord/Pas-de-Calais comme ailleurs. Avec l'adoption de la loi faisant disparaître l'ANPE, une nouvelle phase de la bataille pour un service public répondant véritablement aux attentes de ses usagers s'est ouverte.

Le désengagement de l'État devient opérationnel et c'est l'argent qui va être le gendarme du demandeur d'emploi. Et puis quelles ouvertures ont les Assedic sur le plan local ? L'aide à la formation, la prise en charge, le montant, la durée de l'indemnisation, l'aide à la mobilité, sont de réelles problématiques. Les Assedic ne sont pas dans cette orientation ! Le service public et service au public ne sont pas et ne signifient pas la même chose. La proximité d'un

service comme celui de l'ANPE est louable tout comme l'engagement personnel des conseillers. Avec la fusion, les demandeurs d'emploi auront plus de déplacements à effectuer, ce qui ne va pas dans le sens d'un meilleur accès au service public de l'emploi.

Radiations massives

Aujourd'hui, nous assistons à des radiations administratives massives mais à chaque avertissement donné il est possible de revoir la personne si elle est de bonne foi, ce qui est, bien souvent, le cas. Personne n'est demandeur d'emploi par plaisir. Les "faux chômeurs" sont utilisés comme des

proies à la vindicte populaire, mais c'est un fantasme qui rend service au gouvernement.

Les Assedic ont montré leurs faiblesses lorsqu'elles se sont mises à faire du placement (avec une structure baptisée INGEUS) ; résultat : une incapacité totale à proposer les mêmes prestations que celles de l'ANPE. Puis en 2006-2007, c'est la "SODIE", un autre opérateur qui est choisi, mais toujours avec moins d'outils que l'ANPE. Alors, la privatisation s'installe au détriment, bien évidemment, des demandeurs d'emploi. Les Assedic "fonctionnent" par téléphone et le rendez-vous personnalisé et humain disparaît automati-

quement. Et puis, il faut du temps pour se retourner, or une forme de harcèlement va s'installer et passer par la moulinette de l'ordinateur. Aujourd'hui, les Assedic sont à l'initiative des catégories qui vont s'établir en plusieurs parcours. En tout cas, son lancement officiel (janvier 2009) arrive en période peu propice car la crise économique qui fait rage depuis septembre 2008, entraîne une augmentation fulgurante du nombre de chômeurs. 68 000 dossiers sont en attente de traitement...

Tous les baromètres des chiffres du chômage sont au rouge : on s'attend déjà à 400 000 chômeurs de plus pour l'année 2009. Alors qu'en 2008, malgré la baisse artificielle des chiffres du chômage avec les radiations abusives de l'A.N.P.E., la crise économique a entraîné une augmentation de 1,5 % du nombre de chômeurs, cela représentait 200 000 inscriptions de plus. Les conséquences pour Pôle Emploi deviennent ingérables. Les conseillers ou agents se retrouvent avec 180 à 200 dossiers de demandeurs d'emploi à gérer alors que l'objectif affiché par le gouvernement était de 60 candidats suivis par agent.

Pierre Pirierros

APPEL À 24 HEURES DE GRÈVE LE MARDI 20 OCTOBRE

Les services de Pôle emploi connaîtront un mouvement de grève le mardi 20 octobre, à l'appel de la CGT et de six autres syndicats devant une situation de plus en plus difficile et intolérable, des services dégradés pour les usagers. L'intersyndicale critique les méthodes de management de Pôle Emploi, le trop grand nombre de demandeurs d'emploi suivis par un même conseiller et la qualité «insatisfaisante» de la for-

mation de ces derniers, le nombre de plus en plus important de personnels en CDD, le déploiement «à un rythme effréné et au mépris des instances représentatives du personnel» des sites mixtes, regroupant les anciennes tâches de l'ANPE avec celles des Assedic, le recours à la sous-traitance et l'externalisation, livrant aux organismes privés la mission de placement et d'accompagnement des chômeurs.